

Vendredi 3 février 2023

GRÈVE DANS LES TRANSPORTS MARDI 7 FEVRIER : ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS APPELLE À PRIVILÉGIER LE TÉLÉTRAVAIL ET OFFRE LE COVOITURAGE

En prévision des très fortes perturbations annoncées dans les transports en commun franciliens le mardi 7 février, Île-de-France Mobilités appelle tous les Franciliens qui le peuvent à télétravailler et encourage le covoiturage avec le dispositif « perturbations majeures dans les transports », qui offre le covoiturage à tous les Franciliens.

Le mardi 7 février, les transports en commun franciliens seront très fortement impactés par un mouvement de grève. Île-de-France Mobilités appelle les Franciliens qui en ont la possibilité à reporter leurs déplacements en Île-de-France et à privilégier au maximum le télétravail.

Afin d'aider au maximum les Franciliens qui seront dans l'obligation de se déplacer, toutes les informations sur le fonctionnement des transports sont disponibles sur le site <https://www.iledefrance-mobilites.fr>.

En complément, Île-de-France Mobilités renforce son dispositif de covoiturage.

Le covoiturage offert pour tous les passagers

Partager son véhicule avec ses collègues est une des solutions pour pallier le manque de transports en commun.

Île-de-France Mobilités incite les automobilistes Franciliens à ouvrir leur portière et offre le **covoiturage à tous les Franciliens pendant les jours de grève en partenariat avec 3 plateformes de covoiturage** : Karos, Klaxit et Blablacar Daily.

Si vous êtes conducteur : il suffit de télécharger et de s'inscrire sans attendre sur une des **3 plateformes de covoiturage partenaires** de l'opération afin de proposer de partager son véhicule, chaque trajet est rémunéré de façon avantageuse grâce à une subvention spéciale accordée pour chaque trajet par Île-de-France Mobilités. Ainsi, en fonction de la distance parcourue, **vous pouvez gagner jusqu'à 4,50€ par trajet** !

Si vous êtes passager : depuis l'application Île-de-France Mobilités ou le site internet www.iledefrance-mobilites.fr, vous trouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, l'application Île-de-France Mobilités vous redirige vers l'application du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur ! Pendant les grèves, Île-de-France Mobilités indemnise le conducteur : rien à déboursier, **voyager en covoiturage est gratuit pour tous** !

Comment trouver un covoitureur près de chez soi

Les trajets de covoiturage disponibles de tous les opérateurs sont directement consultables via la recherche d'itinéraires sur l'application Île-de-France Mobilités et le site <https://www.iledefrance-mobilites.fr>.

Depuis le mois de septembre 2021, les personnes qui possèdent un compte Île-de-France Mobilités et qui choisissent un trajet de covoiturage sur l'application Île-de-France Mobilités sont directement redirigées vers

-
l'application des opérateurs et peuvent s'y connecter sans devoir souscrire un autre compte et renseigner à nouveau leurs informations personnelles. Le parcours est plus fluide, plus rapide.

Mardi 7 février 2023, perturbations majeures dans les transports :

Île-de-France Mobilités offre le covoiturage aux Franciliens

 **Même sans
abonnement Navigo**

**+ Votre subvention
jusqu'à 4,50 € par passager**

Conducteur ?

Inscrivez-vous chez

l'un de nos 3 partenaires :    klaxit



Passager ?

Trouvez votre **trajet offert** sur le site ou l'application
d'Île-de-France Mobilités

Pour plus d'information, rendez-vous sur iledefrance-mobilites.fr

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

